

## Pour mieux protéger vos bénéficiaires

### > Qu'est ce que la Garantie Cliquet Décès ?

#### Principe :

Si vous veniez à décéder avant vos 75 ans, cette garantie permet à vos bénéficiaires de percevoir un capital égal à la valeur de rachat la plus élevée atteinte par votre contrat depuis la mise en place de la Garantie Cliquet Décès<sup>(1)</sup>.

#### Définition :

En cas de décès de l'assuré, le capital garanti est égal à la différence, calculée à chaque fin de mois, entre la plus haute valeur de rachat atteinte tous supports confondus depuis la souscription de la garantie et les prestations dues en cas de décès au titre de la garantie décès de base et de la garantie complémentaire en cas de décès dont on déduit les avances non remboursées.

Chaque rachat partiel vient minorer le capital assuré. Cette garantie est déclenchée au jour de réception de la demande de prestation en cas de décès. Le capital garanti au titre de la garantie optionnelle Cliquet Décès est défini le dernier jour du mois précédant la date de décès. En cas de cessation de la garantie, le capital garanti au titre de la garantie optionnelle Cliquet Décès devient nul.

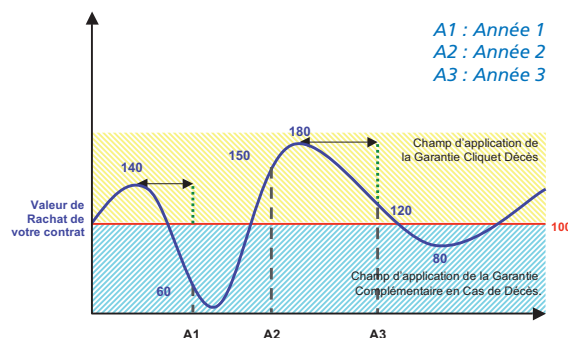
### > Pourquoi souscrire la Garantie Cliquet Décès :

Vous êtes certains que vos bénéficiaires percevront la valeur maximale atteinte par votre épargne depuis la mise en place de la Garantie Cliquet Décès<sup>(1)</sup>.

Grâce à la Garantie Cliquet Décès, vous pouvez donc :

- mieux protéger vos bénéficiaires en cas de décès
- investir sur les marchés financiers tout en protégeant vos bénéficiaires d'un éventuel retournement des marchés

### > Fonctionnement de la garantie :



En cas de décès, votre contrat inclut par défaut une garantie en cas de décès. Celle-ci permet le versement d'une somme plancher à vos bénéficiaires (d'une valeur de 100 dans l'exemple).

En complément de cette garantie, la Garantie Cliquet Décès permet de verser à vos bénéficiaires la plus haute valeur de rachat qu'a atteinte votre contrat.

#### Illustration du fonctionnement de la garantie :

Date du décès	Montant du capital versé aux bénéficiaires	
	Sans la Garantie Cliquet Décès	Avec la Garantie Cliquet Décès
T1	100	140
T2	150	150
T3	120	180

### > Une cotisation calculée au plus juste

Le tarif de cette garantie dépend du capital sous risque et évolue en fonction de votre âge. Si le capital assuré au titre de cette garantie est nul, la garantie ne vous coûte rien.

### > Souscrire la Garantie Cliquet Décès :

**La Garantie Cliquet Décès est une garantie optionnelle accessible à tout client de plus de 12 ans et de moins de 70 ans.**

**Une souscription simplifiée à l'ouverture de votre contrat<sup>(2)</sup> :** lors de l'ouverture de votre contrat d'assurance vie, vous pouvez souscrire directement la Garantie Cliquet Décès sans aucun questionnaire de santé.

(1) Le montant total des prestations qui peuvent être versées par l'assureur au titre de la garantie complémentaire en cas de décès et de la garantie optionnelle Cliquet décès est plafonné à 300 000 € au titre de ce contrat.

(2) Vous pouvez résilier cette garantie à tout moment. Dans ce cas, vous perdrez le bénéfice du cliquet sur la plus haute valeur de rachat atteinte depuis la souscription de la garantie.